

**AVENANTS N° 5 AUX MARCHÉS N° 652D21 ET N° 661D21  
ET AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 660D21  
RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN INTERNAT DE 50 LITS  
AU COLLÈGE "LES SALIÈRES" À SAINT-MARTIN-DE-RÉ**

**Cinquième commission : Affaires  
scolaires et Enseignement supérieur**

**COMMISSION PERMANENTE  
du 16 septembre 2022**

**DELIBERATION  
N° 2022-09-16-129**

La Commission Permanente du Département réunie à La Rochelle, le 16 septembre 2022 à 14h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021),

Considérant que les marchés suivants relatifs aux travaux de construction d'un internat de 50 lits au collège "Les salières" à Saint-Martin-de-Ré ont été notifiés pour une durée d'exécution de 16 mois :

N° du marché date notification	N° et intitulé du lot	Titulaire	Montant initial du marché € Hors Taxes	Rappel avenant(s) antérieur(s) Eventuel(s)
652D21 06/04/21	1 : voirie et réseaux divers	RE TRAVAUX PUBLICS	85 331,28	Avenant n° 1 : + 24 711,83 € Hors Taxes notifié le 25/11/2021 Avenant n° 2 : + 2 250 € Hors Taxes notifié le 05/05/22 Avenant n° 3 : + 9 761,90 € Hors Taxes notifié le 28/07/22 Avenant n° 4 : prolongation de délai, en cours de notification
660D21 02/04/21	9 : menuiseries intérieurs	RIDORET MENUISERIE	53 214,23	Avenant n° 1 : + 972,84 € Hors Taxes notifié le 28/06/22 Avenant n° 2 : + 1 591,92 € Hors Taxes notifié le 28/07/22
661D21 02/04/21	11 : électricité	BRUNET SICOT	129 312	Avenant n° 1 : - 5 901 € Hors Taxes notifié le 16/08/2021 Avenant n° 2 : + 10 637 € Hors Taxes notifié le 28/01/2022 Avenant n° 3 : + 1 996,90 € Hors Taxes notifié le 08/07/22 Avenant n° 4 : prolongation de délai, en cours de notification

Considérant qu'il convient de modifier ces marchés suite à des aléas techniques rencontrés en cours de marché,

- Pour le marché n° 652D21

1°) la société ENEDIS fournit uniquement en fin d'opération le point de rejet pour l'alimentation électrique des panneaux photovoltaïques. Il convient ensuite de créer une tranchée depuis la chambre de tirage jusqu'au point de livraison du coffret ENEDIS objet de l'avenant n°5,

Considérant le tableau récapitulatif financier suivant :

Montant initial du marché € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 1, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 2, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 3, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 5, objet de la présente délibération, € Hors Taxes	Nouveau montant du marché, € Hors Taxes	%
85 331,28	24 711,83	2 250	9 761,90	938,05	122 993,06	44,14

Considérant que cet avenant respecte les dispositions de l'article R2194-2 du Code de la commande publique autorisant la modification d'un marché rendue nécessaire dans la limite de 50 % du marché initial,

- Pour le marché n°660D21

Il convient de prévoir le remplacement des barillets des portes selon le nouvel organigramme général du collège et le remplacement d'une porte de largeur de 93 cm par une porte de largeur de 83 cm afin de maintenir les dimensions du palier avant montée de l'escalier du rez-de-chaussée et dans le respect de la loi handicap,

Considérant le tableau récapitulatif financier suivant :

Montant initial du marché € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 1 € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 2, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 3, objet de la présente délibération, € Hors Taxes	Nouveau montant du marché, € Hors Taxes	%
53 214,23	972,84	1 591,92	2 486,05	58 265,04	9,49

Considérant que cet avenant respecte les dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique autorisant la modification d'un marché dans la limite de 15 % pour les marchés de travaux,

- Pour le marché n° 661D21

Il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

- pose d'un nouvel interphone avec caméra côté extérieur et système vigik coté intérieur pour la manœuvre du portillon d'accès élèves,
- modification du câblage TGS à la demande du bureau de contrôle,
- fourniture et pose de boutons PPMS non prévus au marché initial,
- installation d'un buzzer sonore à chaque étage permettant de signaler les élèves sortis sans autorisation fonctionnant avec les détecteurs de mouvement de l'éclairage à la demande du maître d'ouvrage,

- changement des étiquettes des armoires éléctriques correspondant au changement de la numérotation des chambres par le maître d'ouvrage,

Considérant le tableau récapitulatif financier suivant :

Montant initial du marché € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 1, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 2, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 3, € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 5, objet de la présente délibération, € Hors Taxes	Nouveau montant du marché, € Hors Taxes	%
129 312	- 5 901	10 637	1 996,90	13 964,50	150 009,40	16,01

Considérant que cet avenant respecte les dispositions de l'article R2194-2 du Code de la commande publique autorisant la modification d'un marché rendue nécessaire dans la limite de 50 % du marché initial,

Considérant l'avis favorable de la 5<sup>ème</sup> Commission du 31 août 2022,

**DECIDE :**

1°) d'approuver les termes des avenants n° 5 aux marchés n° 652D21 et n° 661D21 et n° 3 au marché n° 660D21 tels que joints en annexe,

2°) d'autoriser sa Présidente à les signer sous réserve de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres s'agissant d'avenants supérieurs à 5 %.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Pour la Présidente du Département,  
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ

## AVENANT N° 5 AU MARCHÉ N° 652D21

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Département de la Charente-Maritime  
85 Boulevard de la République  
CS 60003  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 09

Représenté par : Madame la Présidente du Département

### B - Identification du titulaire du marché

RE TRAVAUX PUBLICS  
18 rue du 11 novembre  
BP 50013  
17740 SAINTE MARIE DE RE  
Courriel : retp@spiebatignolles.fr  
Tél. : 05.46.30.17.14  
Fax. : 05 46 30 04 29  
SIRET : 40300476500034

Représenté par : Monsieur le Directeur

### C - Objet du marché

Construction d'un internat de 50 lits au collège « Les Salières » à Saint Martin de Ré  
Lot n° 01 : VRD

Référence du marché : 652D21

Date de la notification : 06/04/2021

Délai global d'exécution du marché : 19 mois

Délai d'exécution des travaux : 16 mois dont 2 mois de préparation

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 85 331,28 €

Avenant n° 1 notifié le 25/11/21 : augmentation du montant

Montant du marché après avenant n° 1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %

- Montant HT : 110 043,11 €

Avenant n° 2 notifié le 02/05/22 : augmentation du montant

Montant du marché après avenant n° 2 :

- Taux de la TVA : 20,0 %

- Montant HT : 112 293,11 €

Avenant n° 3 notifié le 28/07/22 : augmentation du montant

Montant du marché après avenant n° 3 :

- Taux de la TVA : 20,0 %

- Montant HT : 122 055,01 €

Avenant n° 4 en cour de notification : prolongation du délai

## D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Marché conclu sur le fondement de l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique.

### Article 1 : Justification de l'avenant

Dans la poursuite des travaux, il convient de créer une tranchée depuis la chambre de tirage jusqu'au point de livraison du coffret ENEDIS pour le fourreau permettant le passage de câble des panneaux photovoltaïques. La société ENEDIS informe uniquement en fin d'opération le point de rejet, et la longueur de la tranchée ne pouvait être établie avant.

### Article 2 : Montant de l'avenant

Le montant de l'avenant est de 938,05 € HT soit en toutes lettres neuf cent trente huit euros et cinq centimes hors taxes conformément au devis n°20.12.05 du 10/03/22 établi par le prestataire, joint au présent avenant et faisant partie intégrante du marché.

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 122 055,01 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 938,05 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 44,14 %

Nouveau montant du marché : (Sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme par application des modalités de variation des prix prévues au contrat)

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 122 993,06 €

### Article 3 : Autres dispositions

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

La notification du présent avenant rend celui-ci exécutoire.

## E - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....  
Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Madame la Présidente du Département

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

Notifié le :

# Fiche travaux modificatifs

## FTM n° 05

Opération : **Construction d'un internat de 50 lits au collège « Les Salières »  
à Saint Martin de Ré**

Lot concerné : **Lot n° 1 - VRD**

Entreprise : **RÉ TP (spie batignolles)**

Devis joint :  OUI  NON

Montant du marché : **85 331,28 €**

Avenant préparé :  OUI  NON

Montant du devis présenté : **938,05 €**

Ordre de service :  OUI  NON

% par rapport au marché : **43,04%**

% cumulé par rapport au marché :  OUI  NON

Origine et date de la demande :  Demande du Maître d'Ouvrage

Aléas

Responsabilité ou sujétion maîtrise d'œuvre

Date de la demande : **21 janvier 2022**

Date du devis : **16 mars 2022**

Appel d'honoraires :  OUI  NON

Montant Ht proposé :

Description de la prestation :

Ce devis concerne :

La création d'une tranchée depuis la chambre de tirage jusqu'au point de livraison du coffret ENEDIS pour le fourreau permettant le passage de câble des panneaux photovoltaïques.

Délais d'exécution

Prix unit. respectés

Hors prix unitaires

Prix négociés

Quantités vérifiées

Analyse et/ou demande de la  
maîtrise d'œuvre :

La tranchée et le passage du fourreau étaient en attente du point de livraison ENEDIS.  
Les quantités et prix ont été vérifiés.

Fait à LA ROCHELLE le ; **12 juillet 2022**

Accord du Maître d'Ouvrage :

Visa du conducteur d'opération / AMO :

Visa du maître d'œuvre :

Gilles TABOUBET  
Directeur  
K. MILLET Architecte



**Ré TP**  
18, rue du 11 novembre  
BP 50013 - 17740 SAINTE-MARIE-DE-RE  
Téléphone 05 46 30 17 14  
retp@spiebatignolles.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2022  
Reçu en préfecture le 26/09/2022  
Affiché le 29/09/2022  
ID : 017-221700016-20220916-25278-DE

spie batignolles

/ré TP

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME  
DIRECTION DE L'IMMOBILIER  
DES COLLEGES ET DE LOGISTIQUE  
85 Boulevard de la République  
CS 60003  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 09

Date

10/03/2022

Affaire

Construction d'un internat de 50 lits au collège "Les Salières" à Saint-Martin de Ré

N/Réf

20.12.05 16

PROPOSITION

Madame, Monsieur,  
Comme suite à votre consultation dont nous vous en remercions, nous avons l'honneur de vous communiquer ci-après nos meilleures conditions de prix.  
Espérant avoir la faveur de vos ordres, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

N° de prix	NATURE DES TRAVAUX	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant Partiel	Montant Total
0	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES RESEAU PHOTOVOLTAIQUE					
1	Amené et repli du matériel	1.00	FT	250.00	250.00	
3	Ouverture et fermeture de tranchée pour 2 réseaux, remblaiement, grillages signalétiques	15.00	ml	40.17	602.55	
4	Fourreaux Ø110 x 4	15.00	ml	5.70	85.50	
	MONTANT DES TRAVAUX H.T.					938.05
	TVA 20 %					187.61
	MONTANT TTC Euros					1 125.66

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter expressément les termes et conditions imprimés sur les deux faces du présent document.

**RAPPEL DES MODALITÉS DE PAIEMENT :** Sauf mention contraire ci-dessus, le paiement doit intervenir sous 30 jours à compter de la date d'émission de la facturation (facture ou situation). A défaut de paiement à l'échéance, et comme prévu à l'article L 441-10 du code de commerce, le Client devra payer en sus, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité de retard calculée au taux d'intérêt appliqué de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, et une indemnité forfaitaire de recouvrement fixée, sauf indemnité complémentaire dûment justifiée, à 40 € (décret du 2 octobre 2012).  
Le défaut de paiement entraîne également l'interruption de toute Prestation en cours en ce compris toute livraison, mais aussi l'exigibilité immédiate de toute somme à notre Société. Si le retard de paiement excède 30 jours, notre Société peut résoudre le contrat, et sera indemnisée de tous les préjudices résultant de cette résolution. CGV/2020

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Notre Société conserve la propriété des Prestations objet du présent document jusqu'à leur paiement intégral.**

**INTÉGRALITÉ DES CONDITIONS COMMERCIALES AU VERSO**

Ré TP / Une société du groupe Spie batignolles

SARL au capital de 50 000 € - R.C.S. LA ROCHELLE B 403 004 765 - Siret 403 004 765 00034 - APE 4211 Z - NIF FR 02 403 004 765

spie batignolles

/ré TP

N° de prix	NATURE DES TRAVAUX	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant Partiel	Montant Total
	<p>"NOS PRIX SONT ETABLIS SUR LA BASE DES IMPOTS ET TAXES EN VIGUEUR. TOUTE MODIFICATION ULTERIEURE DE CES IMPOTS OU TAXES SERA REPERCUTEE SUR LES PRIX "</p> <p>NOS PRIX SONT VALABLES 2 MOIS</p> <p>ACOMPTE DE 30% A LA COMMANDE OU GARANTIE BANCAIRE</p> <p>BON POUR ACCORD Cachet, Nom et Signature</p>					

## AVENANT N° 3 AU MARCHE N° 660D21

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Département de la Charente-Maritime  
85 Boulevard de la République  
CS 60003  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 09

Représenté par : Madame la Présidente du Département

### B - Identification du titulaire du marché

SA RIDORET MENUISERIE  
ZI Chef de Baie  
70 rue de Québec  
17000 LA ROCHELLE  
Courriel : s.kartes@ridoret.fr  
Tél. : 05.46.00.51.51  
Fax. : 05.46.00.51.84

SIRET : 30200179700042

Représenté par : Monsieur le Directeur

### C - Objet du marché

Construction d'un internat de 50 lits au collège « Les Salières » à Saint Martin de Ré  
Lot n° 09 : Menuiseries intérieures

Référence du marché : 660D21

Date de la notification : 02/04/2021

Délai global d'exécution du marché : 19 mois

Délai d'exécution des travaux : 16 mois dont 2 mois de préparation

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 53 214,23 €

Avenant n° 1 notifié le 28/06/22 augmentant le montant du marché

Montant du marché après avenant n° 1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %

- Montant HT : 54 187,07 €

Avenant n° 2 notifié le 28/07/22 augmentant le montant du marché et prolongeant le délai

Montant du marché après avenant n° 2 :

- Taux de la TVA : 20,0 %

- Montant HT : 55 778,99 €

### D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Marché conclu sur le fondement de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

## Article 1 : Objet de l'avenant : augmentation du montant

Le présent avenant a pour de prendre en compte des modifications et des travaux supplémentaires suivants nécessaires à la poursuite des travaux :

- Remplacement des barillets des portes selon le nouvel organigramme général du collège
- Remplacement d'une porte de 93cm par une porte de 83cm afin de maintenir les dimensions du palier avant montée de l'escalier du rez-de-chaussée et dans le respect de la loi handicap (prolongement de la main courante au-delà de la première marche).

## Article 2 : Montant de l'avenant

Ainsi le montant de l'avenant est de 2 486,05 € HT soit en toutes lettres deux mille quatre cent quatre-vingt-six euros et cinq centimes hors taxes conformément aux devis n°R3-90395-0 en date du 09/05/2022 et n°R3 - 91210-0 en date du 15/06/2022 établis par le titulaire du marché, joints au présent avenant et faisant partie intégrante du marché.

Montant du marché avant avenant n°3 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 55 778,99 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 2 486,05 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9,49 %

Nouveau montant du marché : (sous réserve des ajustements après application des modalités des prix prévues au contrat) :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 58 265,04 €

## Article 3 : Autres dispositions

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

La notification du présent avenant rend celui-ci exécutoire.

## E - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 29/09/2022



ID : 017-221700016-20220916-25278-DE

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Madame la Présidente du Département

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

Notifié le :

Référence à rappeler

Devis n° R3 - 90395-0 Etude  
R30206 20-0061-R3  
Chantier 1 avenue de Philippsburg  
17410 SAINT MARTIN DE RE  
Affaire **Internat 50 lit Les Salières SAINT MARTIN DE RE**  
**Lot n°09 - Menuiseries intérieures**  
**+/- VALUE MARCHE SUITE MODIFICATION :  
CYLINDRES SUR ORGANIGRAMME pour les  
Lots n°05, 07 et 09 (Partie INTERNAT)**

**DEPARTEMENT CHARENTE MARITIME**

Direction Collèges et Batiments  
85 boulevard de la République

17076 LA ROCHELLE Cedex

Le 09/05/2022

Métreur Nicolas BELMOND

Devis n° R3 - 90395-0		Etude 20-0061-R3		Chantier R30206		Page N° 1 / 2	
Ligne	Repère	Désignation	Quantité	U	Prix unitaire	Montant	
<b>Devis de Travaux Supplémentaires</b>							
5		Moins-value MARCHE des Cylindres du Lot 5 ( et Lot 7 intégré au même marché) sur devis 90387-0					
10		Moins-value Ligne 580 du Bordereau Marché n°80903-1 ( Du lot 09) 09.6.4 Cylindres de sûreté à molette crantée Cylindre de sûreté à molette crantée à profilé européen 5 goupilles sur organigramme. Un passe général + organigramme 2 niveaux. Fourniture de 3 clefs par cylindres + 3 pour le passe général.	-43	U	52,52	<b>-2 258,36</b>	
15		PLUS-VALUE MARCHE Fourniture et pose de cylindres sur Organigramme type PG/PP Modèle de Cylindres BRICARD OCTAL ( brevet à vie)					
20		2 ENTRES 30+30	2	U	67,00	<b>134,00</b>	
30		2 ENTRES 30+40	1	U	68,95	<b>68,95</b>	
40		A BOUTON 30+30	42	U	76,73	<b>3 222,66</b>	
50		A BOUTON 40+40	1	U	84,50	<b>84,50</b>	
60		A BOUTON 45+35	3	U	85,98	<b>257,94</b>	
70		1/2 CYLINDRE 30+10	3	U	71,58	<b>214,74</b>	
80		1/2 CYLINDRE 40+10	7	U	72,66	<b>508,62</b>	

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 29/09/2022

ID : 017-221700016-20220916-25278-DE

Devis n° **R3 - 90395-0** Etude **20-0061-R3** Chantier **R30206**

Ligne	Repère	Désignation
90		Délai de 5 semaines à compter de l'acceptation du devis. Hors congé payé.  Sans accord écrit ou confirmation sur compte rendu de chantier par le maître d'ouvrage ou représentant mandaté, aucune suite ne sera donnée à ce devis.  Les prix portés à ce devis sont établis sur la Base Marché

**Devis valable 2 mois à compter de son émission**  
Sous réserve de la disponibilité chez le fournisseur du produit au moment de l'exécution.  
Toute commande qui nous sera passée sur la base de ce devis devra comporter une clause de révision basée sur l'indice BT01.

<b>Total HT</b>	<b>2 233,05</b>
TVA à 20.00%	<b>446,61</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 679,66</b>

Les éco-contributions (relative aux coûts de gestion des déchets d'éléments d'ameublement, prévue à l'article L.541-10-6 du code de l'environnement\* , en vigueur à compter du 1er mai 2013) sont intégrées (via une estimation) dans nos devis. Le montant réel de l'éco-contribution sera facturé en fonction du montant réellement payés à nos fournisseurs, conformément à la loi.

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix. Il est expressément convenu qu'en cas de litige, le tribunal de La Rochelle sera territorialement compétent.

Vous trouverez en pièce jointe notre attestation d'assurance décennale que vous pourrez aussi télécharger sur le lien

<http://www.groupe-ridoret.com/assurance/attestation.pdf>.

Données sur les déchets relatives à l'application de l'article D541-45-1 du code de l'Environnement, Cf. annexe jointe au présent devis.



Référence à rappeler

Devis n° R3 - 91210-0 Etude

Chantier R30206 20-0061-R3  
1 avenue de Philippsburg  
17410 SAINT MARTIN DE RE

Affaire **Internat 50 lit Les Salières SAINT MARTIN DE RE**

**Lot n°09 - Menuiseries intérieures**

**ALEA CHANTIER : Portes accès bureau responsable au RDC. passe de 930>830 de largeur et "sens conservé" PORTE NON accessible PMR !!!**

**DEPARTEMENT CHARENTE MARITIME**

Direction Collèges et Batiments  
85 boulevard de la République

17076 LA ROCHELLE Cedex

Le 15/06/2022

Métreur Nicolas BELMOND

Ligne	Repère	Désignation	Quantité	U	Prix unitaire	Montant
<b>Devis de Travaux Supplémentaires</b>						
5		<b>Modification du devis suivant : Pour rrespecter le délai de S29 Suppressions de l'oculus mais pas de changement de sens pour conservé l'huissierie ( modification sur chantier)</b>				
10		Porte "SEUL" acoustique EI30 - Acoustique 33 dB (-1;-1) 1 vantail Larg 830 Finition sur ouvrant fibre prépeinte sur 2 faces H = 2.040 LP = 0.830 LF = 0.000	1	U	253,00	<b>253,00</b>
20		Délai : Actuellement le Fournisseur MALERBA annonce pour une commande faite S24 le meilleur délai la Porte et possible pour S29/30 à compter de l'acceptation du devis.  Sans accord écrit ou confirmation sur compte rendu de chantier par le maître d'ouvrage ou représentant mandaté, aucune suite ne sera donnée à ce devis.				

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 29/09/2022

ID : 017-221700016-20220916-25278-DE

Devis n° **R3 - 91210-0** Etude **20-0061-R3** Chantier **R30206**

Ligne	Repère	Désignation
-------	--------	-------------

Devis valable 2 mois à compter de son émission  
Sous réserve de la disponibilité chez le fournisseur du produit au moment de l'exécution.  
Toute commande qui nous sera passée sur la base de ce devis devra comporter une clause de révision basée sur l'indice BT01.

Total HT	<b>253,00</b>
TVA à 20.00%	<b>50,60</b>
TOTAL TTC	<b>303,60</b>

Les éco-contributions (relative aux coûts de gestion des déchets d'éléments d'ameublement, prévue à l'article L.541-10-6 du code de l'environnement\* , en vigueur à compter du 1er mai 2013) sont intégrées (via une estimation) dans nos devis. Le montant réel de l'éco-contribution sera facturé en fonction du montant réellement payés à nos fournisseurs, conformément à la loi.

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix. Il est expressément convenu qu'en cas de litige, le tribunal de La Rochelle sera territorialement compétent.

Vous trouverez en pièce jointe notre attestation d'assurance décennale que vous pourrez aussi télécharger sur le lien

<http://www.groupe-ridoret.com/assurance/attestation.pdf>.

Données sur les déchets relatives à l'application de l'article D541-45-1 du code de l'Environnement, Cf. annexe jointe au présent devis.



## AVENANT N° 5 AU MARCHÉ N° 661D21

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Département de la Charente-Maritime  
85 Boulevard de la République  
CS 60003  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 09

Représenté par : Madame la Présidente du Département

### B - Identification du titulaire du marché

BRUNET SICOT SAS  
ZI LES 4 CHEVALIERS  
RUE DES 4 CHEVALIERS  
17180 PERIGNY  
Courriel : contact.larochelle@brunet-groupe.fr  
Tél. : 05.46.34.07.55  
Fax. : 05.46.34.01.81  
SIRET : 38981890700088

Représenté par : Monsieur le Directeur

### C - Objet du marché

Construction d'un internat de 50 lits au collège « Les Salières » à Saint Martin de Ré  
Lot n° 11 : Electricité

Référence du marché : 661D21

Date de la notification : 02/04/2021

Délai global d'exécution du marché : 19 mois

Délai d'exécution des travaux : 16 mois dont 2 mois de préparation

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 129 312,00 €

Avenant n° 1 notifié le 16/08/21 : diminution du montant

Montant du marché après avenant n° 1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %

- Montant HT : 123 411 €

Avenant n° 2 notifié le 28/01/22 : augmentation du montant

Montant du marché après avenant n° 2 :

- Taux de la TVA : 20,0 %

- Montant HT : 134 048 €

Avenant n° 3 notifié le 08/07/22 : augmentation du montant

Montant du marché après avenant n° 3 :

- Taux de la TVA : 20,0 %

- Montant HT : 136 044,90 €

Avenant n° 4 en cours de notification : prolongation de délai

## D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Marché conclu sur le fondement de l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique.

### Article 1 : Justification de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- la pose d'un nouvel interphone avec caméra côté extérieur et système vigik coté intérieur pour la manœuvre du portillon d'accès élèves,
- la modification du câblage TGS à la demande du bureau de contrôle,
- La fourniture et pose de boutons PPMS non prévus au DCE,
- l'installation d'un buzzer sonore à chaque étage permettant de signaler les élèves sortis sans autorisation fonctionnant avec les détecteurs de mouvement de l'éclairage à la demande du maître d'ouvrage,
- Le changement des étiquettes des armoires électriques correspondant au changement de la numérotation des chambres par le maître d'ouvrage.

### Article 2 : Montant de l'avenant

Le montant de l'avenant est de 13 964,50 € HT soit en toutes lettres treize mille neuf cent soixante-quatre euros et cinquante centimes conformément aux devis n° G FRN B1 005 du 13/02/22 et n° G FRN B1 007 du 07/07/22 établis par le prestataire, joints au présent avenant et faisant partie intégrante du marché.

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 136 044,90 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 13 964,50 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 16,01 %

Nouveau montant du marché : (Sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme par application des modalités de variation des prix prévues au contrat)

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 150 009,40 €

### Article 3 : Autres dispositions

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

La notification du présent avenant rend celui-ci exécutoire.

## E - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 29/09/2022



ID : 017-221700016-20220916-25278-DE

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Madame la Présidente du Département

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

Notifié le :

# Fiche travaux modificatifs

## FTM n° 05

Opération : **Construction d'un internat de 50 lits au collège « Les Salières »  
à Saint Martin de Ré**

Lot concerné : **Lot n° 11 - Electricité**

Entreprise : **BRUNET-SICOT**

Devis joint :  OUI  NON

Montant du marché : **129 312,00 €**

Avenant préparé :  OUI  NON

Montant du devis présenté : **3 572,50 €**

Ordre de service :  OUI  NON

% par rapport au marché : **+14,87%**

% cumulé par rapport au marché :  OUI  NON

Origine et date de la demande :  Demande du Maître d'Ouvrage

Aléas

Responsabilité ou sujétion maîtrise d'œuvre

Date de la demande : **1 juin 2022**

Date du devis **13 juin 2022**

Appel d'honoraires :  OUI  NON

Montant Ht proposé :

### Description de la prestation :

Délais d'exécution  
**Sans impact et intégré au  
planning général**

Prix unit. respectés

Hors prix unitaires

Prix négociés

Quantités vérifiées  
Analyse et/ou demande de la  
maîtrise d'œuvre :

Ce devis concerne :

- La demande du bureau de contrôle afin que le TGS soit raccordé en amont et donc sur le TGBT du collège

- La fourniture et pose de boutons PPMS non prévus au DCE

- La demande du maître d'ouvrage pour l'installation d'un buzzer sonore permettant de signaler les élèves sortis sans autorisation

- Le changement des étiquettes des armoires électriques correspondant au changement de la numérotation des chambres par le maître d'ouvrage

Les prix et quantités sont conformes.

Fait à LA ROCHELLE le ; **12 juillet 2021**

Accord du Maître d'Ouvrage :

Visa du conducteur d'opération / AMO :

Visa du maître d'œuvre :

Gilles TABOUBET  
Directeur  
K. MILLET Architecte

**Détail de notre Offre**

Désignation	U.V	Quantité	Prix unitaire	Montant en Euros
<b>01 ALIMENTATION PRINCIPALE</b>				
Liaison TGBT INT TGS (CR1)	U	-1,00	89,00	-89,00
Liaison TGBT Collège TGS (CR1)	ENS	1,00	1.624,40	1.624,40
<b>Total du paragraphe 01</b>				<b>1.535,40</b>
<b>02 PPMS</b>				
Emetteur secondaire bouton PPMS, fourniture de 3 boutons PPMS (identique que ceux actuellement dans le collège)	U	1,00	1.186,50	1.186,50
<b>Total du paragraphe 02</b>				<b>1.186,50</b>
<b>03 CHAMBRES SURVEILLANT</b>				
Installation d'un buzzer pour l'allumage du couloir 1 par niveau dans la chambre du surveillant.	U	2,00	214,50	429,00
<b>Total du paragraphe 03</b>				<b>429,00</b>
<b>04 ETIQUETTES ARMOIRES ETAGE</b>				
Remplacement des étiquettes des chambres	ENS	2,00	210,80	421,60
<b>Total du paragraphe 04</b>				<b>421,60</b>

**Gestion des déchets**

Gestion, évacuation des déchets de chantier comprenant la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets vers un ou plusieurs points de collecte et des coûts de traitement. Collecteurs de déchets mis à disposition par vos soins. Montant estimatif compris dans notre offre	Kg	35,7		
<b>TOTAL HT DE LA PROPOSITION COMMERCIALE EN EUROS</b>				<b>3.572,50</b>

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 29/09/2022

**SLOW**

ID : 017-221700016-20220916-25278-DE

**DPT DE LA CHARENTE-MARITIME**

Direction Immobilier, Collèges  
et Logistique - CS 60003

85 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Adresse client facturé :

DPT CONSEIL DEPARTEMENTAL 17

85 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Adresse intervention :

DPT CONSEIL DEPARTEMENTAL 17

85 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

**PROPOSITION COMMERCIALE**  
**INTERNAT COLLÈGE LES SALIÈRES**  
**PLATINE INTERPHONE**

Votre interlocuteur : **Mathieu ROUSSEAU**

Le : 7 juillet 2022

Ref : G FRN B1 007

## Détail de notre Offre

Désignation	U.V	Quantité	Prix unitaire	Montant en Euros
<b>01 INTERPHONE</b>				
-Coffret d'alimentation secourue avec batterie				
-Alimentation sur lecteur Vigik				
-Boîtier saillie avec lecteur de badge Vigik et centrale de gestion				
-Interphone téléphonique IP audio/vidéo conforme à la loi PMR, 2 boutons d'appels. Cette interphone est fournit avec la platine pour pose en saillie sur la cloture.				
-Main d'oeuvre et petites fournitures comprenant				
* la pose				
* raccordement sur les attentes prévues				
* le raccordement				
* la programmation				
* les essais				
* la mise en service	ENS	1,00	7.500,20	7.500,20
Passages des câbles interphone depuis le bâtiment administratif.	U	1,00	2.766,80	2.766,80
Pour cette programmation nous aurons besoin que l'information ouvre les ports 554 et 10802				Pour mémoire
Badge vigik	U	10,00	12,50	125,00
<b>Total du paragraphe 01</b>				<b>10.392,00</b>

## Gestion des déchets

Gestion, évacuation des déchets de chantier comprenant la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets vers un ou plusieurs points de collecte et des coûts de traitement. Collecteurs de déchets mis à disposition par vos soins. Montant estimatif compris dans notre offre	Kg	103,9		
<b>TOTAL HT DE LA PROPOSITION COMMERCIALE EN EUROS</b>				<b>10.392,00</b>

**Récapitulatif de notre Offre**

Répartition de la TVA			Total hors taxe	10.392,00
Code 1	20,00%	10.392,00	T.V.A	2.078,40
			<b>Total T.T.C en EURO</b>	<b>12.470,40</b>

Total T.T.C en FRF : 81.800,46

**VALIDITE de l'OFFRE :**

Bases économiques . . . . . :  
Délais d'option . . . . . : 1 mois  
Délais de livraison . . . . . :

**CONDITIONS et MODES de PAIEMENT : virement, 30 jours fin de mois, le 15**  
**Montant de l'acompte . . . . . : 3.741,12 EUR**

Conformément à l'article 8.1 de nos Conditions Générales de Ventes, nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Par le fait d'une commande, le client de la société BRUNET accepte sans réserve l'intégralité de nos conditions générales de vente, notamment l'article 11 relatif à la clause de réserve de propriété, et s'engage à les respecter, renonçant ainsi expressément à toutes clauses ou conditions contraires pouvant figurer dans ses conditions générales d'achat.



Montants susceptibles d'être majorés, conformément à la directive DEEE applicable au 15/11/06 relative au Décret 2005-829 du 20 juillet 2005 et suivant l'Article 87 de la Loi de Finance du 30 décembre 2005 (Art. L541-10-2 du Code de l'Environnement) et conformément à l'Article L113-3 du Code de la Consommation.

-----POUR L'AGENCE BRUNET SICOT-----

Le Chargé de Clientèle

Le Responsable d'Agence

Patrice TOURNEUR CHAPITREAU

Hervé GRESSIER-MONARD

Pour acceptation de cette proposition commerciale, nous vous demandons de nous retourner un exemplaire signé, accompagné d'un chèque d'acompte de 30 %.

Conformément aux dispositions de l'article 1799-1 du code civil, le maître d'ouvrage doit garantir à l'entreprise le paiement des sommes dues.

La non remise d'une garantie à la signature du marché ne vaut pas renoncement de l'entreprise à réclamer une garantie en cours de chantier.

Signature et cachet du client

Le : 7 juillet 2022  
Ref : G FRN B1 007  
Page: 3